

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

Télégramme

d'Etat
 Privé ordinaire
 Privé urgent

ACCEPTATION :

N°
 Mots
 Heure
 Parafe
 M

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

RUHENERI

Adresse
 du destinataire

RESIDENT

KIGALI



24273

TEXTE ET SIGNATURE

1370 /AE.8 N'avons pas connaissance du fait
 indigènes exigeraient deux francs kilo sorgho stop
Prix marchés contrôlés être un franc stop
Cependant apports minimes sorgho sur ces marchés
indiquent que détenteurs surplus peu satisfaits ce
prix cherchent débouchés plus rémunérateurs stop

Transmis à

à h. m.

Le Télégraphiste.

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M Administrateur de Territoireà RUHENERI

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
044	Kigali	89/88	9	0820	

Mentions de service :



TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

herr to ve ruheng on:

m

officiel

D Urgent
 RP Réponse payée
 LC Télégramme différé
 NLT Télégramme lettre
 TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940).

no 353409/ le commkt me signale que vendans indigens
erigent et deux francs pour un kilo sorgo atop
cette presentation etre nettement exageree atop prixe au
telegraphien si information etre exacte et me donne
avis sur presentation =

residence

17E.8. Rencontre, 1. partie

Présentation in digénes deux francs kilog Singto
é hic exceptionnelle à notre connaissance. STOP.

Prix pratiqués Sur marchés régionalisés à la meilleure
franc. STOP. Affiches minimales Singto Sur ces
marchés démontrent que in digénes ~~peu~~ fait
de prix ~~plus~~ ~~moins~~ Sur plus existe. ~~plus~~ STOP.

Détenteurs Sur plus estiment pouvoir trouver
eux mêmes détachés plus remunerateurs. ~~en perdant~~
a autres in digénes.
a autre in digéne.

(Ex. T. T. F. F. F. F.)

Calcul transfert n° 100 km
distance Srit.

3 Francs le Tonne kilométrique.

Olne 100 km (charge utile)

× 9 Frs (comme 3 tonnes)

= 1800 Francs pour 3000 kgs. à 100 km.

= 600 Francs pour 1000 kgs à 100 km

= 0,60 Franc pour 1 kg à 100 kg

Srit Formule 6 centimes aux 10 km